

Informations de base	
2019/2794(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Points de recharge pour les véhicules à moteur de catégorie L, l'alimentation électrique à quai des bateaux de la navigation intérieure, l'alimentation en hydrogène pour le transport routier et l'alimentation en gaz naturel pour le transport routier et par voie d'eau. Complétant 2013/0012(COD) Subject 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.60.02 Industrie pétrolière, carburants	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme		